

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque engins de sport *)	DELLSPERGER	M T 4 2	CH 9192 46

Constructeur SPEFAG AG, Fahrzeug + Maschinenbau, 3178 Bössingen
 Identification sur la plaque du constructeur "MT 42"
devant le No. du châssis "...M"
 Plaque constructeur à gauche, à l'avant sur la traverse
 Numéro du châssis à gauche, en haut sur la traverse
 Importateur principal Distributeur: Peter Rüegg, Motos, Forchstrasse 225, 8000 Zurich
 Véhicule homologué EE0014

Châssis ressorts hélicoïdaux
 Nombre d'essieux 1 Nombre de roues 2 Suspension (jambes de ressorts) Direction --
 Frein de service mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;
avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture
 Frein d'arrêt mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, levier avec secteur

Carrosserie transport de motocycles (3 motocycles)

Dimensions	intérieur		extérieur	
Longueur				2580
Largeur				1510
Hauteur				740
Porte à faux	av		av	1690
	ar		ar	890
Empattement				-
Voies	av		ar	1310
	Distance anneau axe	av	ar	1690
Distance pivot			axe ar	-

Poids	avant		arrière		total
Poids à vide	15		90		105
Charge utile					
Poids total					
Poids garantis	75		440		515
Pneus			4.00 - 8		
Pty/bar			- / 2,5		
Charge			440		
pour Vmax			100		
Vitesse maximale selon constructeur					80
Vitesse maximale selon tenue route					80

Moteur de travail
 Marque _____ Type _____
 Brut _____ à U/min _____
 Silencieux _____
 Mesure des gaz _____
 Déparasitage _____

Equipement §)
 Feux rouges R-SI (E)
 Feux stop R-SI (E)
 Clignoteurs ar 2a (E)
 Catadioptres ar I (E)
 lat. -
 ar III (E)
 Feux de gabarit av -
 lat. -
 ar -
 ar vers l'av -
 Eclairage plaque 2/ séparé
 Cale -

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque engins de sport *)
Marque et type DELLSPERGER M T 4 2
FH-No CH 9192 46
Carrosserie transport de motocycles

Poids à vide 105
Charge utile -
Poids total selon le véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- §) Equipement : des bavettes ou des prolongements des pare-boue sont obligatoires.
*) Genre du véhicule : immatriculation comme remorque transport de choses, voir CH 9192 45.